

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°2 du 25 aout 2015

Réunion Télématique :

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frederick FRANCILETTE, Frédéric PASTORELLO, Jacques TARRACOR, Yves MOLINARIO.

Assistent :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

Date d'approbation : Adopté par le Conseil d'Administration du 25/09/2015
Date de diffusion : 30/09/2015
Auteur : Rodolphe ADAM

Composition Poules Elite Masculine :

La Commission Centrale Sportive a reçu les documents d'engagement du club de CAC Alès en Cévennes, ce dernier n'ayant pas obtenu l'agrément DNACG pour évoluer en Ligue Nationale lors de la saison 2015/2016.

La Commission Centrale Sportive intègre le club CAC Alès en Cévennes à la place vacante n° 10 de la poule EMB.

Dans les meilleurs délais, la Commission Centrale Sportive va modifier la formule sportive du championnat d'Elite Masculine en tenant compte du nouveau nombre de clubs disputant ce championnat.

D'ores et déjà, la Commission Centrale Sportive invite les clubs de la poule EMB à vérifier au plus vite, la disponibilité de leur salle sur leur nouvelle date de match à domicile, et le cas échéant de formuler leur demande de modification avant le 31 août. Au-delà de cette date, les modifications donneront lieu au paiement du droit correspondant.